

|   |                             |   |
|---|-----------------------------|---|
|  | <h2>Fiche signalétique</h2> | <p><b>24 heures – Numéros de téléphone en cas d'urgence</b><br/> <b>Urgence médicale/</b><br/> <b>Empoisonner le Contrôle:</b><br/> <b>Dans Les Etats-Unis: Appel</b><br/> <b>1-800-222-1222.</b></p> <p><b>Hors Etats-Unis: Appeler le centre antipoison.</b></p> <p><b>Urgence transport/Centre national de Réponse:</b></p> <p style="text-align: center;"><b>1-800-535-5053</b><br/> <b>1-352-323-3500</b></p> <p>NOTE: Les numéros de téléphone en cas d'urgence doivent être utilisés uniquement lors de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident impliquant des produits chimiques.</p> |
|---|-----------------------------|---|

**IMPORTANT:** Lire attentivement cette fiche signalétique avant de manipuler ou de disposer de ce produit. Remettre ces informations aux employés, clients et utilisateurs de ce produit. Ce produit est régi sous la gouverne de l'OSHA, Communication de renseignements à l'égard de matières dangereuses, et ce document a été préparé pour répondre aux exigences de ces standards. Les significations pour toutes les abréviations utilisées dans cette fiche signalétique sont décrites à la Section 16.

## 1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

This Safety Data Sheet is available in American Spanish upon request.  
 Los Datos de Seguridad pueden obtenerse en Espanol si lo requiere.

|                            |  |                          |             |
|----------------------------|--|--------------------------|-------------|
| <b>Nom:</b>                | Stucco Patch Ready-To-Use  | <b>Date de Révision:</b> | 6/19/2015   |
| <b>Product UPC Number:</b> | 60584  | <b>Supercedes Date:</b>  | New SDS     |
| <b>Product Use/Class:</b>  | plâtre de colmatag   | <b>SDS No:</b>           | 00079728605 |
| <b>Fabricant:</b>          | DAP Canada<br>475 Finchdene Square Unit 5<br>Scarborough, Ontario M1X 1B7<br>888-327-8477 (Affaires de ne pas urgence) |                          |             |
| <b>Preparer:</b>           | Service des affaires réglementaires  |                          |             |

## 2. Identification des dangers

**EN CAS D'URGENCE:** Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire. L'enlèvement de ce produit après usage ou lors de ponçage à sec générera de la poussière. L'exposition à cette poussière peut causer une irritation des yeux, des oreilles, du nez et de la bouche. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Classification SGH**

Cancérogénicité, catégorie 1A, Cancérogénicité, catégorie 2, Irritation de la peau, catégorie 2, Irritation oculaire, catégorie 2, Irritation oculaire, catégorie 2B, STOT, exposition répétée, catégorie 1, STOT, exposition simple, catégorie 1, STOT, exposition simple, catégorie 3, RTI, Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4, Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie 4

**Symboles du produit****Mention d'avertissement**

Danger

**Dangers spécifiques**

1% Du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue

**MENTIONS DE DANGER SGH**

|   |      |  |
|---|------|--|
| Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie 4 | H302 | Nocif en cas d'ingestion.  |
| Irritation de la peau, catégorie 2          | H315 | Provoque une irritation cutanée.   |
| Irritation oculaire, catégorie 2            | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4 | H332 | Nocif par inhalation.  |
| STOT, exposition simple, catégorie 3, RTI   | H335 | Peut irriter les voies respiratoires.  |
| Cancérogénicité, catégorie 1A               | H350 | Peut provoquer le cancer. Classé cancérigène de catégorie 1 sur la base des données épidémiologiques et/ou animales. Les mélanges sont classés cancérigènes lorsqu'au moins 1 ingrédient a été classé cancérigène et est présent à une concentration supérieure ou égale à 0,1%. Les voies d'exposition dépendent de la forme de l'ingrédient.   |
| Cancérogénicité, catégorie 2                | H351 | Susceptible de provoquer le cancer. Classé cancérigène de catégorie 2 sur la base de résultats limités d'études réalisées sur l'homme et/ou l'animal. Pour les mélanges dont les concentrations d'ingrédients suspectés d'être cancérigènes sont comprises entre 0,1% et 1,0%, l'étiquetage sur la FDS sera facultatif en fonction des autorités. Si un cancérigène de catégorie 2 est présent à une concentration supérieure ou égale à 1%, l'étiquetage sur la FDS est exigée. Les voies d'exposition dépendent de la forme de l'ingrédient. |
| STOT, exposition simple, catégorie 1        | H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. Sont classées en catégorie 1 des substances ayant produit une toxicité significative chez les êtres humains et en cas de preuves d'une toxicité significative dès la première exposition. Mort cellulaire, altération des paramètres biochimiques, hématologiques ou urologiques. Affecte le système nerveux central ou périphérique et les sens. Nécrose multifocale ou diffuse, formation de fibrose ou de granulome dans les organes.  |
| STOT, exposition répétée, catégorie 1       | H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.   |
| Irritation oculaire, catégorie 2B           | H320 | Provoque une irritation des yeux.  |

**SGH étiqueter les conseils de prudence**

|           |   |
|-----------|---|
| P271      | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |

**Fiche de données de sécurité de prudence****SGH**

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 3. Information sur les composants

| <u>Nom chimique</u>         | <u>N° CAS</u> | <u>Poids %</u> | <u>Symbols GHS</u> | <u>Phrases GHS</u> |
|-----------------------------|---------------|----------------|--------------------|--------------------|
| Silice cristalline          | 14808-60-7    | 25-50          | GHS03-GHS07        | H270-302           |
| Pierre à chaux              | 1317-65-3     | 10-25          | GHS03              | H270               |
| Magnesium aluminum silicate | 12174-11-7    | 1.0-2.5        | GHS03-GHS07        | H270-332           |
| Dioxyde de titane           | 13463-67-7    | 0.1-1.0        | Pas d'information  | Pas d'information  |

Le texte des états de danger du SGH ci-dessus (le cas échéant) est donnée dans la section «Autres renseignements».

#### 4. Premiers secours

**En cas d'exposition par inhalation:** Si la respiration est difficile, quitter la zone et aller à l'air frais. Si le malaise persiste, obtenir de l'aide médicale immédiatement.

**En cas de contact avec la peau:** Laver la peau avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, obtenir se soins médicaux.

**En cas de contact avec les yeux:** En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que l'irritation disparaisse. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**En cas d'ingestion:** En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:** Aucune connue.

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES:** Porter un respirateur autonome à pression d'air (approuvé NIOSH ou équivalent) et un équipement de protection personnel complet. Utiliser une lance-brouillard afin de refroidir les contenants exposés.

**En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :** Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Sécher Chimique, Mousse, Arroser le Brouillard

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Pas d'information

**ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU:** En cas d'écoulement, absorber le produit avec un matériau inerte et disposer selon les lois applicables.

#### 7. Manipulation et stockage

**MANIPULATION:** TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS! NE PAS AVALER. Utiliser seulement si la ventilation est adéquate. Assurer l'entrée d'air frais pendant l'application et le temps de séchage. Ne pas respirer la poussière. L'enlèvement de ce produit générera de la poussière. Lors de ponçage à sec, l'exposition à cette poussière produit une accumulation de matériau dans les yeux, les oreilles, le nez et la bouche et peut causer une irritation. Pendant que sécher sanding, of a d'usage masque de poussière NIOSH-APPROUVE est recommandé. Laver vigoureusement après la manipulation.

**Stockage:** Éviter la chaleur excessive ou le froid excessif. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 120° F (48,8° C). Entreposer loin des produits caustiques et des agents oxydants. Conserver le récipient bien fermé.

#### 8. Contrôle de l'exposition – Protection individuelle

**Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96**

| <u>Nom chimique</u>         | <u>ACGIH TLV-TWA</u>                | <u>ACGIH-TLV STEL</u> | <u>OSHA PEL-TWA</u>                                      | <u>OSHA PEL-CEILING</u> |
|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------|--|-------------------------|
| Silice cristalline          | 0.025 mg/m3 TWA respirable fraction | N.E.                  | N.E.   | N.E.                    |
| Pierre à chaux              | N.E.                                | N.E.                  | 15 mg/m3 TWA total dust, 5 mg/m3 TWA respirable fraction | N.E.                    |
| Magnesium aluminum silicate | N.E.                                | N.E.                  | N.E.   | N.E.                    |

Dioxyde de titane 10 mg/m3 TWA N.E. 15 mg/m3 TWA N.E.  
total dust

**Conseils supplémentaires: MEL = Maximum Exposure Limit OES = Occupational Exposure Standard SUP = Recommandation du fournisseur Sk = sensibilisateur de la peau NE = Non établi**

## Protection individuelle



**Equipement de protection respiratoire:** Lorsque la concentration dépasse les niveaux limites spécifiés, il est recommandé d'utiliser un masque antipoussière, antivaporisation et antigaz agréé par NIOSH. Lorsque la concentration dépasse le facteur de protection du masque, il peut être nécessaire d'utiliser un masque entier à adduction d'air pur ou un appareil respirateur autonome. Si la concentration dépasse les niveaux limites spécifiés, il est recommandé d'utiliser un respirateur à adduction d'air pur agréé par NIOSH. Lorsque la concentration dépasse le facteur de protection de ce type de respirateur, il peut être nécessaire d'utiliser un appareil respirateur autonome. Lors de ponçage à sec, porter un respirateur approuvé NIOSH/OSHA. Le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) recommande que la limite d'exposition permise pour la silice en suspension soit abaissée à 50 microgrammes par mètre cube d'air (0,05 mg/m<sup>3</sup>) tel que déterminé lors de périodes de travail complètes pouvant aller jusqu'à 10 heures. Un programme de protection respiratoire défini selon les normes de l'OSHA 1910.134 et de l'ANSI Z88.2 doit être appliqué à chaque fois que les conditions sur les lieux de travail exigent de porter un respirateur.



**Protection de la peau:** Porter des gants de protection.



**Protection des yeux:** lunettes de sécurité avec protections latérales



**L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** inutile dans les conditions normales d'utilisation.



**PRATIQUES HYGIÉNIQUES:** Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                                      |                                  |   |                       |
|--------------------------------------|----------------------------------|---|-----------------------|
| <b>Caractéristiques:</b>             | Blanc de-blanc                   | <b>Etat Physique:</b>                     | Pâte                  |
| <b>Odeur :</b>                       | Insignifiant                     | <b>Seuil de l'odeur:</b>                  | Pas Etabli.           |
| <b>Densité, g/cm3:</b>               | 1.89 - 1.89                      | <b>pH:</b>                                | Entre 7,0 et 12,0     |
| <b>Point de congélation, ° C:</b>    | Pas Etabli.                      | <b>Viscosity (mPa.s):</b>                 | Pas Etabli.           |
| <b>Solubilité dans l'eau:</b>        | Pas Etabli.                      | <b>Partition Coeff., n-octanol/water:</b> | Pas Etabli.           |
| <b>Température de décomposition:</b> | Pas Etabli.                      | <b>Limites d'explosion,%:</b>             | N.I. - N.I.           |
| <b>Plage du point d'ébullition:</b>  | N.I. - N.I.                      | <b>Température d'auto-inflammation</b>    | Pas Etabli.           |
| <b>Minimum Flash Point, °C:</b>      | 93.3                             | <b>Pression de vapeur, en mmHg:</b>       | Pas d'information     |
| <b>Taux d'évaporation:</b>           | Plus lent Que Acétate de n-Butyl | <b>Flash Method:</b>                      | Seta A Fermé la Tasse |
| <b>Densité de vapeur:</b>            | Plus lourd Qu'Aérer              | <b>Inflammabilité:</b>                    | Pas d'information     |
| <b>Inflammabilité:</b>               | Ne supporte pas la combustion    |   |                       |

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

(Si le produit est un aérosol, le point d'éclair déclaré ci-dessus est celle de l'agent propulseur.)

## 10. Stabilité et réactivité

**Stabilité :** Stable dans des conditions normales

**Conditions à éviter:** Ne pas respirer les poussières. Eviter la formation de poussière dans les endroits clos. Chaleur excessive ou

froid excessif.

**INCOMPATIBILITÉ:** Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

**Produits de décomposition dangereux:** Produits de décomposition habituels : oxydes de carbone (COx) et oxydes d'azote (NOx).

## 11. Informations toxicologiques

**Inhalation:** L'inhalation de ce produit peut provoquer l'irritation des voies respiratoires (nez, bouche, muqueuses). L'exposition prolongée ou répétée, ou à de fortes concentrations, peut provoquer l'irritation des voies respiratoires (nez, bouche, muqueuses). La poussière générée par le ponçage peut causer une irritation des yeux, de la peau, du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

**Contact avec la peau:** Lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce produit ait des effets néfastes sur la santé. Un contact excessif et répété avec la peau peut causer une légère irritation. Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

**Contact avec les yeux:** Lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce produit ait des effets néfastes sur la santé. Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation. Peut causer une irritation des yeux.

**Ingestion:** Lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce produit ait des effets néfastes sur la santé. Une dose unique administrée oralement présente une très faible toxicité. La quantité ingérée lors d'incident ou durant la manipulation industrielle ne devrait pas causer de lésion, toutefois, l'ingestion d'une grande quantité pourrait causer des lésions. L'ingestion peut causer une obstruction du système gastrointestinal lorsque le matériau se durci.

**Cancérogénicité:** Pas d'information

**RISQUE DE SANTE CHRONIQUE:** Contient la Silice Cristalline qui a été déterminée être cancérogène à humain (1) par IARC quand dans la forme de respirable. Le risque de cancer dépend sur la durée et le niveau de risque d'inhalation à la poussière de sanding la peinture séché ou la brume d'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (IARC) a déterminé cette silice cristalline sous forme de quartz ou cristobalite qui est inhalé des sources de métier est cancérogène aux humains (Groupe 1- cancérogène aux humains). Se référer à la Monographie de IARC 68, la Silice, Quelques Silicates et Quelques Fibres Organiques (a publié en juin 1997) conjointement avec l'usage de ces matériels. Le Programme National de Toxicologie (NTP) classifie respirable la silice cristalline comme " connu pour être une substance cancérogène humaine ". Se référer au neuvième Rapport sur les Substances Cancérogènes (2000). La Conférence Américaine d'Hygiénistes Industriels Gouvernementaux (ACGIH) classifie la silice cristalline, le quartz, comme une substance cancérogène humaine présumée (le Groupe A2). Respirer de la poussière contenant de la silice cristalline peut ne pas causer de lésions ni de maladies apparentes même si des lésions permanentes aux poumons sont survenues. L'inhalation de poussière peut avoir des conséquences chroniques très sérieuses pour la santé : L'inhalation excessive de poussière respirable peut causer une pneumoconiose, une maladie respiratoire qui peut dégénérer sur un certain temps en incapacité progressive et quelques fois en lésions des poumons qui peut être mortelle. Les symptômes incluent : toux, respiration courte, sifflements, maladie de poitrine indéterminée et une réduction de la capacité pulmonaire. Fumer peut causer une accélération brutale de cette maladie. Les personnes atteintes de pneumoconiose sont prédisposées pour développer la tuberculose. Il y a plusieurs évidences démontrant que respirer de la silice cristalline ou la silicose est associée à une incidence accrue de maladies extrêmes significatives tel que le syndrome d'Erasmus (un désordre du système immunitaire manifeste causé par une fibrose des poumons, de la peau et de d'autres organes internes) et une maladie des reins. L'inhalation excessive et répétée de poussière peut causer des lésions aux poumons.

**VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE:** Oeil le Contact, Inhalation, Peau le Contact

### Valeurs de toxicité aiguë

Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentés ci-dessous

| <u>N° CAS</u> | <u>Nom chimique</u>         | <u>LD50 par voie orale</u> | <u>LD50 par voie cutanée</u> | <u>Vapeur CL50</u> |
|---------------|-----------------------------|----------------------------|------------------------------|--------------------|
| 14808-60-7    | Silice cristalline          | 500 mg/kg Rat              | >2000 mg/kg                  | >20 mg/L           |
| 1317-65-3     | Pierre à chaux              | 6450 mg/kg Rat             | >2000 mg/kg                  | >20 mg/L           |
| 12174-11-7    | Magnesium aluminum silicate | N.I.                       | N.I.                         | 20 mg/kg           |
| 13463-67-7    | Dioxyde de titane           | >10000 mg/kg Rat           | >5000 mg/kg Rabbit           | >20 mg/L           |

N.I. = Aucune information

## 12. Informations écologiques

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:** Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Informations sur l'évacuation:** Ce produit ne rencontre pas la définition d'un déchet dangereux selon U.S. EPA Règlement sur la gestion des déchets dangereux, 40 CFR Article 261. Disposez de ce produit en vous conformant à toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales. Les lois et restrictions provinciales et municipales sont complexes et peuvent différer des lois fédérales. La responsabilité de la disposition appropriée des déchets appartient au propriétaire des déchets.

## 14. Informations relatives aux transports

**Précautions de transport spéciaux:** Pas d'information

|                                    |                |
|------------------------------------|----------------|
| <b>DOT Numéro UN/NA:</b>           | Pas Applicable |
| <b>approprié Nom d'expédition:</b> | Pas Régulé.    |
| <b>Nom technique:</b>              | Pas Applicable |
| <b>Catégorie de risque:</b>        | Pas Applicable |
| <b>Sous-classe de danger:</b>      | Pas Applicable |
| <b>Groupe d'emballage:</b>         | Pas Applicable |

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations fédérales américaines:

#### Catégorie de risque CERCLA - SARA

Ce produit a été revu en conformité avec les «Catégories de dangers» établies par l'Agence de protection de l'environnement et promulguées aux Sections 311 et 312 du Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 (SARA Titre III). Selon les définitions applicables, il est considéré répondre aux catégories suivantes:

Risque aigu pour la santé, Risque chronique pour la santé

#### SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux normes de déclaration de la Section 313, du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et du 40 CFR partie 372:

Absence d'éléments Sara 313 dans ce produit.

#### LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Tous ingrédients dans ce produit sont ou sur la liste d'inventaire de TSCA, ou autrement exempter.

Ce produit contient les substances chimiques suivantes à déclarer selon les normes TSCA 12(B) si exporté à l'extérieur des États -Unis:

Absence d'éléments TSCA 12(b) dans ce produit.

#### CALIFORNIA PROPOSITION 65 CARCINOGENS AND REPRODUCTIVE TOXINS

**DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE:** Pas d'information

### Règlements internationaux : Comme suit -

#### SIMDUT canadien:

Cette FTSS a été préparée conformément aux règlements sur les produits contrôlés sauf pour l'utilisation du titre 16.

**Code SIMDUT** Bien de consommation

**16. Autres informations**

**Date de Révision:** 6/19/2015 **Remplace:** Nouvelle feuille de données de

**MOTIF DE LA RÉVISION:** Conversion du norme de communication des dangers/GHS

**Fiche de données de sécurité créé(e) par:** Service des affaires réglementaires

**Evaluations HMIS:**

|               |   |                        |   |                    |   |                                 |   |
|---------------|---|------------------------|---|--------------------|---|---------------------------------|---|
| <b>Santé:</b> | 2 | <b>Inflammabilité:</b> | 0 | <b>Réactivité:</b> | 0 | <b>Protection individuelle:</b> | X |
|---------------|---|------------------------|---|--------------------|---|---------------------------------|---|

COV exempt d'eau et de solvant, g/L:28.3

COV du matériau, g/L:20

COV tel que défini par la réglementation des produits de consommation de la Californie, wt/wt%:0.0

**Texte pour les mentions de danger SGH indiquées dans la Section 3 décrivant chaque ingrédient:**

H270 Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

**Icones pour pictogrammes SGH représentées à la Section 3 décrivant chaque ingrédient:**

GHS03



GHS07



Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

nous croit que les données et renseignements stipulés dans cette fiche signalétique sont précis à la date de rédaction de cette fiche. Ces données sont offertes en toute bonne foi et représente des valeurs standard sans toutefois être des spécifications du produit. AUCUNE GARANTIE SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, GARANTIE D'APTITUDE POUR AUCUN TYPE D'EMPLOI PARTICULIER OU TOUTE AUTRE FORME DE GARANTIE N'EST EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT OFFERTE EN REGARD DES INFORMATIONS FOURNIES DANS CETTE FICHE OU DES INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT. Cette fiche est produite uniquement à titre de guide pour les personnes formées à cet effet afin qu'elles puissent appliquer les procédures appropriées de manutention auxquelles le produit réfère. Toutefois, c'est la responsabilité de chaque utilisateur de revoir les recommandations selon le contexte spécifique de l'utilisation prévue et de déterminer si ces procédures sont appropriées.

